



## BOITE DE 30 MONODOSES SERUM PHYSIOLOGIQUE 5 ML

Référence : SPH-30MD

Marque :

La solution de lavage des plaies des Laboratoires Gilbert est un sérum physiologique stérile, sans conservateur, qui ne pique pas. La solution de lavage des plaies des Laboratoires Gilbert est idéale pour nettoyer les plaies superficielles et peu étendues.

Présentée en unidose, la solution de lavage des plaies des Laboratoires Gilbert est hygiénique et permet facilité et sécurité d'emploi.

### COMPOSITION :

Chlorure de sodium : 0,9 g  
Eau purifiée : q.s.p. 100 mL

### INDICATIONS :

La solution de lavage des plaies des Laboratoires Gilbert est conseillée pour le lavage des plaies superficielles (égratignures, éraflures, petites coupures, dermabrasions). Elle peut être utilisée pour nettoyer la plaie des petites impuretés qu'elle contient avant l'utilisation d'un antiseptique.

### MODE ET PRECAUTIONS D'EMPLOI :

#### Mode d'emploi :

Détacher une unidose et l'ouvrir en tournant la partie supérieure.  
Rincer la plaie en utilisant la dose complète et en prenant garde de ne pas mettre en contact l'unidose avec la plaie.

#### Précautions d'emploi :

Essuyer l'excédent de liquide uniquement sur la peau saine.  
À usage unique et individuel.

### CONDITIONS DE CONSERVATION :

Ne pas utiliser une unidose endommagée ou déjà ouverte au vu du risque de rapide contamination bactérienne.  
Ne pas dépasser la date limite d'utilisation indiquée sur l'étui.

TENIR HORS DE LA PORTEE ET DE LA VUE DES ENFANTS.

### CARACTERISTIQUES :

Unidose 5 ml  
Durée de péremption : 3 ans à partir de la date de fabrication

### REGLE DE CLASSIFICATION SELON LA DIRECTIVE 93/42/CE :

Selon la Règle 4 – Tiret 3 : Solution pour lavage des plaies.

#### **Tous les dispositifs non invasifs qui entrent en contact avec de la peau lésée :**

- relèvent de la classe I s'ils sont destinés à être utilisés comme barrière mécanique, pour la compression ou pour l'absorption des exsudats,
- relèvent de la classe IIb s'ils sont destinés à être utilisés principalement pour des plaies comportant une destruction du derme et ne pouvant se cicatriser que par deuxième intention,
- **appartiennent à la classe IIa dans tous les autres cas, y compris les dispositifs destinés principalement à agir sur le microenvironnement des plaies.**

